

2024 - Flash Info CGT – CSE n°3

Chers collègues

CESI CGT vous propose une information synthétique à propos du CSE du 28 mars, et vous livre sa lecture des débats.

Remises de diplômes

Les élus ont souhaité une clarification des modalités de récupération du temps passé pour les remises de diplômes.

La règle en place est claire, le temps est normalement récupéré à l'identique (soit 1 jour pour 1 jour) mais son application aux remises de diplômes est particulièrement floue. En effet, seuls ceux qui participent à l'organisation de la remise de diplôme sont considérés « actifs » et peuvent demander une récupération du temps passé hors des horaires habituels de travail. Les collègues qui viennent uniquement pour accompagner les promos et/ou appeler leurs élèves ne sont pas considérés comme exerçant un travail, et ne peuvent donc pas prétendre à une récupération. Le point de vue de la direction est qu'il s'agit d'un évènement festif qui est non obligatoire et que dans ce cadre c'est la bonne entente et le donnant/donnant qui doivent prévaloir.

CESI CGT remarque que ce discours ne rentre pas dans le code du travail car il s'agit bien là de temps de travail. Les salariés n'ont pas à participer bénévolement à des évènements professionnels, aussi festifs soient-ils.



Assurance et utilisation du véhicule personnel

L'utilisation du véhicule personnel doit être envisagée s'il n'y a vraiment pas d'autres solutions, et sur validation du manager. Dans ces cas ponctuels, les indemnités kilométriques sont versées. Elles incluent le carburant, l'entretien et l'assurance du véhicule. En conséquence la partie assurance est à la charge du collaborateur.

Des assurances professionnelles peuvent être prises par l'employeur pour les personnes qui utilisent régulièrement leur véhicule, elles sont gérées en région. Chaque année les régions donnent un nombre entre 0 et 40 collaborateurs qui pourront en bénéficier. Ces décisions sont prises localement, sur des critères qui restent à préciser.

Pour plus d'équité, CESI CGT souhaite une régulation de ces pratiques par le service RH au national.

Enquête pour risques psycho sociaux

Suite à un signalement de faits de harcèlement, une enquête a été menée conjointement par des membres de la CSSCT et le service RH local. Cette enquête a permis de mettre en évidence une incompréhension mutuelle, de clarifier et d'assainir les relations de travail.

CESI CGT se félicite de l'efficacité de ce résultat et se tient à la disposition de tous les salariés qui estiment avoir besoin d'une écoute.

Plan d'embauche

La direction nous a présenté le bilan du plan d'embauche 2023 et les prévisions 2024.

Il s'avère que les recrutements (création de poste) en CDI ont été moitié moins élevés que prévu. La direction estime que ce fait est dû à la fois à des estimations trop optimistes et un marché de l'emploi tendu. A l'inverse deux fois plus de remplacements que prévu ont été réalisés.

Il ressort des échanges que CESI mène des actions pour attirer les salariés, mais très peu pour les retenir. La direction agit au niveau des organisations, des projets, de la QVT, mais estime que le salaire n'est pas une motivation première.

Consultation du CSE sur la politique sociale

A l'occasion de la consultation sur la politique sociale, les élus ont décidé de commander une expertise, afin de s'adjoindre les compétences d'un expert-comptable. En plus d'avoir des références dans d'autres entreprises et un temps dédié à cette analyse, celui-ci peut obtenir des informations inaccessibles aux élus, qui le guideront dans la rédaction du rapport.

Vous serez informé de l'avancement et des résultats de cette expertise.

Information à la direction sur le cahier des charges d'un site internet CSE.

Les élus présentent à la direction leur projet de site internet. L'idée est d'avoir un site qui permette une communication avec les salariés dans les deux sens.

Le souhait du CSE serait de travailler avec la direction pour la mise en place d'un tel site. Nous attendons pour le moment la réponse de la direction et vous en tiendrons informés.



À VOS CÔTÉS

Laetitia AMROUH
lamrouh@cesi.fr

Philippe BLOT
pblot@cesi.fr

Johann CUENIN
jcuenin@cesi.fr

Isabelle DECOTTIGNIES
idecottignies@cesi.fr

Jean-François GRENIER
jfgrenier@cesi.fr

Boumédienne HADJ
bhadj@cesi.fr

Claire HERVE STIEGLER
cstieglers@cesi.fr

Julie OREGGIA
joreggia@cesi.fr

Claire PERROT
cperrot@cesi.fr

Covilen SUNASSEE
csunassee@cesi.fr

Marilyne TESSIEUX
mtessieux@cesi.fr

Sana TLILI
stlili@cesi.fr

Pour vous connecter sur notre site :
<https://cesi.reference-syndicale.fr>